



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5  
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

GRP/2005/Doc.10  
24 août 2005

Madame la Secrétaire,  
Monsieur le Secrétaire,

Les co-rapporteurs de chaque commission permanente ont examiné les divers commentaires sur leurs rapports, dont certains portaient sur le même sujet. Ils ont incorporé à leurs rapports nombre de suggestions et commentaires.

Les co-rapporteurs ont adopté une approche similaire pour l'établissement des projets de résolutions révisés. Certains amendements ont été incorporés tels que soumis par leurs auteurs et d'autres ont été remaniés sous la forme d'un texte de compromis pour couvrir diverses propositions portant sur le même sujet. Dans quelques cas, les co-rapporteurs ont décidé de ne pas inclure certains des amendements déposés.

Il est rappelé aux Membres qu'en vertu de l'article 12.2 du Règlement des Commissions permanentes et de l'article 17.1 du Règlement de l'Assemblée, les amendements relatifs aux projets de résolutions peuvent être déposés auprès du Secrétariat de l'Assemblée au plus tard une semaine avant l'ouverture de l'Assemblée, soit pour la 113<sup>ème</sup> Assemblée avant le 10 octobre 2005.

En raison des diverses modifications déjà apportées aux avant-projets de résolutions, et pour faciliter le travail des Commissions permanentes durant la 113<sup>ème</sup> Assemblée, les Membres sont priés de se servir des projets de textes **révisés** comme base pour tout amendement.

Les Membres ayant déjà soumis des amendements à un avant-projet de résolution qui souhaiteraient maintenir ces amendements en partie ou en totalité sont donc **invités à les soumettre à nouveau** sur les bases ci-dessus afin qu'ils puissent être diffusés à tous les Membres de l'Union.

Pour faciliter le travail des Membres de l'UIP, le Secrétariat a l'intention de leur adresser le lundi 19 septembre un document récapitulant les amendements qui auront été reçus à cette date pour les trois Commissions permanentes.

Un deuxième document reprenant les amendements reçus après le 19 septembre, et au plus tard à la date limite du 10 octobre, sera remis aux délégués à leur arrivée à la 113<sup>ème</sup> Assemblée à Genève.

A ce propos, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

◆ **Première Commission permanente (Paix et sécurité internationale)**

(Point 3 de l'ordre du jour)

Les rôles respectifs du Parlement et des médias pour que le public soit informé objectivement, en particulier sur les conflits armés et la lutte contre le terrorisme

C-I/113/R-rev : Rapport  
C-I/113/DR-rev : Avant-projet de résolution révisé

◆ **Deuxième Commission permanente (Développement durable, financement et commerce)**

(Point 4 de l'ordre du jour)

Migrations et développement

C-II/113/R-rev : Rapport  
C-II/113/DR-rev : Avant-projet de résolution révisé

◆ **Troisième Commission permanente (Démocratie et droits de l'homme)**

(Point 5 de l'ordre du jour)

L'importance de la société civile et son interaction avec les parlements et autres assemblées élues démocratiquement pour l'évolution et le développement de la démocratie

C-III/113/R-rev : Rapport  
C-III/113/DR-rev : Avant-projet de résolution révisé

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Secrétaire, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.



Anders B. Johnsson  
Secrétaire général